



ATTESTATION D'ACCUEIL

TEL. : 04.91.55.42.55

Sur rendez-vous les Lundi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 16h
Le mercredi matin de 8h30 à 12h sans rendez-vous
FERME LE MARDI

DOCUMENTS (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES) A FOURNIR PAR L'HEBERGEANT :

Pour justifier de son identité :

- Si l'hébergeant est français :

La preuve de l'identité peut être apportée par : le passeport **ou** la carte nationale d'identité.

- Si l'hébergeant est ressortissant de l'Union Européenne :

Passeport, carte d'identité nationale, carte de séjour de ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, carte diplomatique ou carte spéciale délivrée par le Ministère des Affaires Etrangères, etc. ...

- Si l'hébergeant est étranger :

Passeport, carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence, récépissé de demande de renouvellement d'un des titres de séjour précités...

Pour justifier de son domicile :

Titre de propriété **ou** bail locatif précisant **obligatoirement** la surface habitable **plus** dernière facture d'électricité **ou** de téléphone **ou** d'eau **ou** quittance de loyer.

Pour justifier de ses ressources :

Salariés : trois derniers bulletins de salaire ou dernier avis d'imposition

Profession libérale : Bilan comptable ou dernier avis d'imposition

Retraité : Attestation ou relevé de pension de retraite.

Pour justifier de la composition familiale :

Livret de famille (pages mariage + enfants habitant au foyer) **ou** attestation de sécurité sociale.

PIECES A FOURNIR POUR LES RESSORTISSANTS ETRANGERS ACCUEILLIS

- Photocopie du passeport accompagnée de sa traduction ; adresse précise du domicile de l'hébergé,
- Pour les mineurs voyageant avec une tierce personne : une attestation parentale sur l'honneur avec signature légalisée et traduction par un traducteur agréé.

Au retrait de l'attestation, fournir **3 timbres fiscaux OMI de 15 euros soit 45 euros** par attestation, à se procurer dans un bureau de tabac ou au Trésor Public.